

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 juin 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### Description

RésuméAlphonse Grebel a demandé à Godin un conseil sur la conduite que doit tenir le conseil municipal à l'égard des vexations dont celui-ci est l'objet. Godin recommande à Grebel de résister au maire de Guise avec patience et calme et de ne lui donner aucun motif d'esclandre : « Mais ce qu'il faut pour vous, c'est de laisser s'accumuler les uns sur les autres les actes d'arbitraire du maire sans entrer en lutte avec lui. » Il lui paraît nécessaire d'établir des procès-verbaux objectifs des délibérations du conseil municipal. Godin souhaite connaître les principaux griefs faits au maire, avoir l'assurance que le conseil ne rentrera pas en lutte avec lui au nom de la légalité et du droit, et il ne veut pas être mêlé aux débats. Dans le post-scriptum, il annonce qu'il a perdu son procès dans l'affaire Boucher et Cie à Nancy. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Idées politiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Maillet, Joseph Alfred](#)

Lieux cités [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (177r, 178v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles le 2<sup>e</sup> Juin 74

Cher Monsieur Guehl,

Vous me demandez un conseil sur la ligne de conduite que vous avez à tenir en présence des exactions dont le conseil municipal est l'objet. Il est certain que c'est de la provocation méditée, et que le jour où le conseil municipal perdra patience, il aura donné à l'administration supérieure le prétexte qu'elle cherche pour suspendre le conseil. Je n'ai pas été consulté dans la marche suivie jusqu'ici par le conseil, au milieu des événements qui ne sont accessibles à personne, et ne puis donc prétendre vous donner des indications, mais je suis certain

que, si le conseil municipal peut résister avec patience et ~~de~~ ~~ces~~ ~~à~~ ~~ces~~ provocations dont il est l'objet, il placera de cette manière ses ennemis dans un véritable embarras. Je crois que vous en aurez bientôt la preuve, si vous ne donnez à M. le Maire aucun moyen de faire une eclandre. Mais ce qu'il faut pour cela, c'est de laisser s'accumuler les uns sur les autres les actes d'arbitraire du Maire sans entrer en lutte avec lui. Il faut que les procès-verbaux de nos délibérations soient une narration très-simple, et faite sans passion, des faits qui s'y passent. Tous me dites, ~~que~~

dans votre lettre du 19, que le  
procès-verbal n'a pas été  
adopté, que le Maire n'a  
pas voulu accorder la parole  
sur ce procès-verbal, mais  
vous ne m'avez dit pas de  
quelle séance ni de quasi  
il s'agissait.

J'aurais bien besoin que  
vous me disiez quels sont  
les griefs principaux, dans  
mais appuyés sur des faits,  
dont jusqu'ici le conseil a  
à se plaindre.

Je voudrais surtout que  
vous ayez soin de placer  
les dates.

Si vous pouvez me donner  
l'assurance que le conseil  
soit bien décidé à fatiguer  
le Maire par sa patience.  
Je vous dirai ensuite ce qui  
est à faire. Mais tenez bien

871  
compte qu'en mettant en lutte  
avec lui, au nom de la légalité  
et du droit, vous succomberez  
au nom de l'arbitraire et de la  
force. Ce qui est peut-être évident,  
c'est que les faits, mais assez  
héroïques, le jour où on les  
examinera pour qu'ils puissent  
justifier soit de votre côté.

Faites en sorte que je ne  
sois pas mêlé à ces débats,  
mais soyez convaincu de tout  
mon appui en faveur du  
conseil, si il m'en facilite  
les moyens.

Votre tout dévoué



P.S. Le plus clair dans l'affaire  
de Nancy, c'est que j'ai  
perdu mon procès.